

Jean AZEMARD

Résidence SAUMATY - Bât D2 -  
13016 MARSEILLE

.Monsieur Joël BRECHAIRE  
.Président de la Commission Nationale  
.Pêche Sous-marine

Objet : Compte rendu de l'Assemblée Générale  
Marseille, le 19 mars 2005

A 8h30, Jean AZEMARD responsable de la CSM missionné ouvre la séance et propose à l'assemblée Philippe GARCIA en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur AZEMARD procède au recensement des comités et fait circuler la feuille de présence ci-jointe. Présents/ Atlantique sud - Bretagne - Ile de France - Pyrénées - Provence - Normandie - Martinique - Réunion.

La parole est donnée à monsieur Jean-Louis GALY qui fait la synthèse de la période de tutelle de notre commission. Après un rapport circonstancié des mesures initiées par l'équipe missionnée depuis deux ans, (mobilisation des sportifs et des clubs pour le championnat de France à St Malo, suivi des athlètes au Stage médicalisé déplacement au Championnat du Monde), Il explique la politique développée sous le contrôle du Comité Directeur et du Directeur Technique National. Il informe l'assistance de son investissement fédéral pour le développement de la Commission Apnée et souhaite bonne chance à notre discipline.

Le responsable missionné reprend la parole en rappelant les différentes étapes de l'historique précédant le Championnat de France à St Malo. Il propose ensuite l'adoption du précédent compte rendu. Plusieurs intervenants s'expriment alors sur le fond. Monsieur Roland PERRET estime que ce n'est pas à la commission mise sous tutelle d'approuver ce rapport, mais plutôt au comité directeur responsable de la désignation de l'équipe missionnée. Monsieur DELOOF intervient alors soulignant la nécessité de garantir une certaine sérénité de cette commission et d'approuver ce rapport compte tenu du bon travail accompli par cette équipe durant cette période. Monsieur Bréchaire est favorable à cette dernière hypothèse, mais demande certaines modifications jointes au présent. Le rapport est mis au vote à main levée, il est adopté à l'unanimité avec deux abstentions du comité Ile de France et Sud Atlantique.

Monsieur Antoine RAIBALDI prend la parole. Il demande l'état actuel des représentations CSM des différents comités. Monsieur Jean AZEMARD souligne les difficultés de relancer cette discipline sur le comité Corse, il rappelle malgré tout, toutes les actions qui ont abouti en direction des présidents de comité pour restructurer cette discipline dans leur comité.

Présentant le second point de l'ordre du jour, monsieur Jean AZEMARD interpelle l'assemblée sur les candidatures proposées à la présidence de cette commission. Seul monsieur Joël BRECHAIRE fait acte de candidature. Monsieur Jean AZEMARD invite monsieur Joël BRECHAIRE à le rejoindre pour présenter son programme. Après une distribution de son projet, ce dernier le commente au travers des différentes questions qui lui sont posées. Il est alors interrompu par l'arrivée de monsieur Roland BLANC, Président de la FFESSM, de monsieur Alain FORET, secrétaire Général, et de monsieur René CAVALLO, Directeur Technique National. Monsieur Roland BLANC a défini les différentes orientations de la politique fédérale en matière de Pêche Sous-marine. Plusieurs questions fusent des différents participants relatives à cette politique **dernier point** mais aussi à la production d'images spécifiques pêche sous-marine dans le revue SUBAQUA.

Après leur départ, Joël BRECHAIRE reprend l'analyse de son programme.

La candidature de Joël BRECHAIRE est soumise au vote. Après dépouillement, il recueille :

Inscrits 988 voix Pour 938 Nuls 50

**Joël BRECHAIRE est élu président de la Commission Nationale Pêche sous-marine pour la durée de la mandature de quatre ans.**

**La mission de l'équipe mise en place en 2002 se termine, Joël BRECHAIRE prends en main les destinées de CN PSM.**

11h28 fin de la mission

Le secrétaire de séance Philippe GARCIA.